

10 Faits divers & Justice

Accidents de la circulation au rond-point de la Démocratie...

Cruel destin pour une Portgentillaise

B.M.

Libreville/Gabon

APRÈS s'être procurée deux pizzas au salon de thé situé à côté du rond-point de la Démocratie, Carole Pascale Abeng, résidant à Port-Gentil, venue passer quelques jours auprès de sa famille à Libreville, s'appête à traverser la chaussée, en compagnie de son

ami, ce jeudi 31 décembre vers 22 h.

A cet instant précis, un véhicule à usage de taxi, comme surgi de nulle part, roulant à une allure démentielle, dans le sens Boulevard triomphal-échangeur de Nzeng-Ayong, percute de plein fouet un véhicule de marque Peugeot 205, garée non loin du rond-point.

Les deux véhicules, sous l'effet de la collision, sont



Photo : AN

Le taxi à l'origine de l'accident mortel au rond point de la Démocratie.

projetés sur le bas-côté de la route, heurtant ainsi violemment la piétonne. Le choc sera fatal pour Carole Pascale Abeng, plus connue dans son entourage sous l'appellation de ACP.

En effet, conduite d'urgence dans une structure hospitalière, la malheureuse rend finalement l'âme. Une jeune dame qui était à bord du fameux taxi, aurait vainement tenté de dissuader son conducteur

de continuer à mettre la gomme. L'on rapporte que le chauffeur en question, qui plus est, somnolait au volant. Ce précieux détail pourrait expliquer cet accident ayant coûté la vie à cette jeune dame, qui devait regagner la cité pétrolière aussitôt terminées les festivités du Nouvel an.

Le chauffeur de taxi a été conduit au poste de police, pour la procédure d'usage.

Accident mortel sur la route de Ndendé

Un camionneur fauché mortellement

F.N

Mouila/Gabon

Alors qu'il se trouvait sous son camion, en stationnement sur le bas-côté de la route, pour effectuer des réparations, Diakité Mahama-

adou a été tué par un autre mastodonte, propriété de la société Sericom Gabon et dont le conducteur aurait perdu le contrôle du fait de l'éclatement d'un pneu.

FIN tragique pour Diakité Mahamadou, Malien de 53

ans exerçant comme chauffeur dans la ville de Mouila. Il a été tué le 14 décembre dernier aux environs de 10 heures, à une dizaine de kilomètres de cette localité, alors qu'il procédait au dépannage de son camion stationné sur le bas-côté de la route. Mahamadou a été tué par un autre camion

appartenant à la société Sericom Gabon, conduit par Souma Aboubacar, 55 ans, de nationalité guinéenne. L'automobile de Souma aurait fait une sortie de route à la suite de l'éclatement d'un pneu. Selon des témoins, le camion de Sericom, dont la société aménage la route

Mouila-Ndendé, transportait du matériel destiné audit chantier. Parvenu à une dizaine de kilomètres, lors d'un de ses voyages en direction de Ndendé, le véhicule subit un éclatement de roue, qui le fait se déporter sur le bas-côté, avant de s'encastrier avec une violence inouïe sur le

camion en stationnement. Le corps du malheureux Diakité Mahamadou, qui a la malchance de se trouver sous le gros porteur à ce moment-là, est traîné sur une distance d'environ 40 mètres se trouvait sous le camion

Accident de la circulation à Ntoum

Rattrapé quatre jours après avoir renversé un piéton

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

ROMUALD Nguéma Evouna, Gabonais de 29 ans, est actuellement dans le collimateur de la justice. Il se serait enfui après avoir renversé un piéton, le vendredi 18 décembre dernier, à Ntoum, chef-lieu du département du Komo-Mondah. Interné dans une unité sanitaire de la pe-

tite localité, Séraphin Emame, la victime, Gabonais de 19 ans, se trouve dans un état critique. Le conducteur a été retrouvé après quatre jours de planque chez des parents. Déféré devant le parquet de Libreville, le jeudi 30 décembre, il a été écroué à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet.

Selon des témoins, l'accident a lieu aux environs de 23 heures. Nguéma Evouna se trouve au volant de son au-

tomobile de marque Renault, immatriculée BT-48-AA. Emame, de son côté, marche sur le trottoir, à hauteur du night-club "La Falaise", lorsqu'il est subitement renversé par l'automobiliste roulant à une vitesse démentielle. Mais au lieu de marquer le stop pour porter secours à la victime, le conducteur continue son chemin, sans demander son reste. Malheureusement pour lui,

quelques personnes ayant vécu la scène, se chargent de prévenir la brigade territoriale de Ntoum, dont les éléments sont immédiatement dépêchés sur le terrain.

Les enquêteurs, qui pensent, dans un premier temps, que Romuald Nguéma Evouna a pris la poudre d'escampette vers la capitale, reçoivent ensuite le renseignement selon lequel le fugitif est bel et bien en planque dans le chef-lieu du Komo-Mondah.

Aussi, après d'âpres recherches, c'est au quartier Nkan-Poussière, sur la route de Cocobeach, que le mis en cause va être neutralisé, le mardi 22 décembre.

Lors d'un interrogatoire, le chauffard avouera qu'il sortait fraîchement d'une cuite, avant cet accident. Aussi, aurait-il péché par manque de maîtrise au moment des faits. Le traumatisme crânien et les multiples fractures occasionnés par le choc vont, par la suite, nécessiter l'admission de la victime dans une structure hospitalière de Libreville, où son état serait préoccupant.



Photo : E.M.M

Romuald Nguéma Evouna qui avait pris la poudre d'escampette après avoir blessé autrui.

Vol et trafic de véhicules

Ils les revendaient au noir après les avoir "transformés"

COE

Libreville/Gabon

SAMUEL Menie M'Ollomo, Gabonais de 49 ans, plombier, domicilié à Angondjè, présumé cerveau de la bande et identifié comme un repris de justice, Kouame Assanti, 33 ans, Ghanéen, domicilié à la cité de Mindoubé et Clotaire Souaka Mbani, 41 ans, Camerounais, maçon et résidant à Soduco, ont été interpellés le lundi 14 décembre dernier par la police d'investigations judiciaires (Pij). Un quatrième élément, un certain Armel, court toujours. Les intéressés sont tous soupçonnés d'avoir volé plusieurs véhicules, puis de les avoir vendus au noir, à bas prix, après les avoir "transformés". Samuel Menie M'Ollomo, lui-même, explique le mode opératoire utilisé par son groupe. Dans un premier temps, des véhicules en stationnement dans la ville sont repérés. Mais les malfrats ne jettent leur dévolu que sur des modèles à leur goût. C'est ainsi que, passée l'étape du repérage, ils dérobent le véhicule



Photo : COE

Samuel Menie m'Ollomo (c) et ses complices présumés.

en utilisant des clés passe-partout. Ils l'acheminent ensuite dans le garage d'Armel, qui se charge de le démonter pièce par pièce et, à partir de ces éléments, de monter un autre véhicule. La nouvelle voiture peut donc être mise en vente sur le marché "noir". Le montant proposé ne dépasse guère 2 millions de francs, afin de se faire un maximum de clients. De nombreuses automobiles sont passées par cette "chaîne de montage" peu orthodoxe, faisant le bonheur des promo-

teurs de ce malhonnête business.

Leur affaire aurait même pu continuer à prospérer, s'ils ne s'étaient attaqués à un bien de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs). C'est en effet à la faveur d'une plainte déposée par cette structure à la Pij que le pot-aux-roses est découvert. Suite à celle-ci, les policiers mettent la main sur Clotaire Souaka Mbani, alors que l'intéressé joue le rôle du démarcheur en tentant d'apporter un acheteur au niveau

de la gare routière. Souaka crache aussitôt le morceau et le voilà conduisant les flics auprès de ses complices présumés. Mais une fois au poste, le chef de la bande se retrouve comme lâché par les siens, tant il sera le seul à reconnaître les faits qu'on leur reproche. Même si, en sa qualité de mécanicien et de peintre, Kouame Assanti reconnaît toutefois avoir effectué certains travaux sur les véhicules qu'on lui apportait. Clotaire Souaka Mbani, quant à lui, soutient avoir été saisi au moment où il s'appêtait à aller déposer le véhicule au garage, sur la base des instructions qu'il aurait reçues de Samuel. Face à tous ces discours jugés parfois aussi contradictoires les uns que les autres, la Pij a jugé utile de déférer tout ce beau monde devant le parquet de Libreville. L'on a appris par la suite qu'après son audition, le Ghanéen a été relâché. Plus malchanceux que leur collègue, Samuel Menie M'Ollomo et Clotaire Souaka Mbani, par contre, ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville.

PATRON, TOUTE PERSONNE A DROIT À UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT POUR ASSURER SA SANTÉ, SON BIEN-ÊTRE ET CEUX DE SA FAMILLE, NOTAMMENT POUR L'ALIMENTATION, L'HABILLEMENT, LE LOGEMENT, LES SOINS MÉDICAUX AINSI QUE POUR LES SERVICES SOCIAUX NÉCESSAIRES, ELLE A DROIT À LA SÉCURITÉ EN CAS DE CHÔMAGE, DE MALADIE, D'INVALIDITÉ, DE VEUVAGE, DE VIEILLESSE OU DANS LES AUTRES CAS DE...

